FORMATION « EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON »,

La prochaine session de formation se déroulera le jeudi 22 juin 2023, de 14h00 à 17h15, au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche.
Cette formation est obligatoire si vous commercialisez du gibier, ou en cas de cession dans le cadre d'un repas de chasse ou d'un repas associatif associant des personnes étrangères au cercle des chasseurs.

✂ ----------

FORMATION « EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON », FDC50

Je soussigné _____

Adresse : _____

Code Postal et VILLE : _____

Mail : _____ Portable : _____

Désire participer à la formation du 22/06/2023, de 13h30 à 17h15.

Pour valider mon inscription, je joins : - un chèque de caution de 30€
- une photo d'identité avec mon nom et prénom au verso.

Signature :

Bulletin d'inscription à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
31 rue des aumônes – SAINT ROMPHAIRE – 50750 BOURGVALLEES

FORMATION « EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON »,

La prochaine session de formation se déroulera le jeudi 22 juin 2023, de 14h00 à 17h15, au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche.
Cette formation est obligatoire si vous commercialisez du gibier, ou en cas de cession dans le cadre d'un repas de chasse ou d'un repas associatif associant des personnes étrangères au cercle des chasseurs.

✂ ----------

FORMATION « EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON », FDC50

Je soussigné _____

Adresse : _____

Code Postal et VILLE : _____

Mail : _____ Portable : _____

Désire participer à la formation du 22/06/2023, de 13h30 à 17h15.

Pour valider mon inscription, je joins : - un chèque de caution de 30€
- une photo d'identité avec mon nom et prénom au verso.

Signature :

Bulletin d'inscription à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
31 rue des aumônes – SAINT ROMPHAIRE – 50750 BOURGVALLEES